

INFORMATION

UTILISATION DE VEHICULES PROFESSIONNELS PAR DES PARTICULIERS EN DECHETTERIE

Les administrés qui utilisent des camions de société (à des fins personnelles) doivent demander préalablement une attestation auprès des services du SMICTOM. Ceci afin d'éviter tout quiproquo.

Aussi, dans ce cadre, merci de prendre connaissance et d'appliquer les consignes ci-dessous :



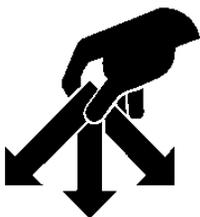
1

Contactez le SMICTOM du Giennois au **02 38 05 06 75**
ou au 48 quai de Châtillon 45500 GIEN
(48h à l'avance)



2

Un mail sera envoyé à la société concernée avec
l'attestation nominative en pièce jointe



3

Présentez ce document (au format numérique ou
papier) au gardien de la déchetterie

Merci d'utiliser ces véhicules de société en dehors des heures de travail